



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mars 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Point 3 de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Table ronde ministérielle : investir dans l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Résumé de la Présidente

1. Le 10 mars 2015, la Commission de la condition de la femme a organisé une table ronde ministérielle sur le thème « Investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » au titre de la question générale intitulée « Priorités de l'action à mener pour parvenir à l'égalité des sexes, autonomiser les femmes et assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles ». Les participants à la table ronde se sont concentrés sur les difficultés actuelles et sur les moyens d'améliorer le financement de la promotion de l'égalité des sexes afin d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

2. La table ronde, à laquelle ont participé 25 ministres et hauts fonctionnaires, était présidée par la Vice-Ministre estonienne des affaires étrangères, Marina Kaljurand, et animée par la Conseillère spéciale pour la planification du développement après 2015, Amina Mohammed.

Stratégies visant à augmenter les crédits alloués à la promotion de l'égalité des sexes

3. Tous les participants ont confirmé combien il importait d'investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Beaucoup se sont dits préoccupés par les lacunes qui subsistaient dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et tous ont appelé à accroître le financement et l'investissement en faveur de l'égalité des sexes pour y remédier. Les ministres ont



indiqué qu'il était particulièrement important d'investir davantage dans l'égalité des sexes dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

4. Les participants ont souligné combien il importait de mobiliser les ressources nationales et de les allouer de manière efficace à la promotion de l'égalité des sexes. Ils ont considéré que l'intégration transversale et l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes dans la planification et l'établissement des budgets nationaux constituaient une priorité absolue. De nombreux ministres ont indiqué que l'établissement d'un budget tenant compte de la problématique hommes-femmes était une stratégie efficace qui avait permis d'augmenter les fonds consacrés à la mise en œuvre des engagements relatifs à l'égalité des sexes. Les participants ont souligné l'importance du rôle joué dans cette augmentation par les ministères des finances et de la planification. L'analyse régulière des questions liées au sexisme à tous les niveaux de la budgétisation, ainsi que l'examen des dépenses inscrites au budget et l'évaluation de l'effet des dépenses publiques sur l'égalité des sexes, faisaient partie des stratégies adoptées pour favoriser une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et local. Les participants ont souligné l'importance de systèmes d'impôt progressif qui ne soient pas défavorables aux femmes. Ils ont estimé que de nouvelles mesures devaient être prises pour renforcer les capacités techniques des administrations publiques d'élaborer des budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes et que les différents services publics responsables de l'égalité des sexes, de la planification et du financement devaient collaborer plus étroitement pour assurer l'efficacité de la planification, de la budgétisation et de l'application des mesures de lutte contre les inégalités.

5. Plusieurs ministres ont insisté sur la nécessité de renforcer le contrôle des dépenses publiques, grâce notamment à des budgets transparents et vérifiés, à des analyses sur les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'évaluation de l'effet des mesures appliquées. Il convenait d'augmenter les ressources, d'améliorer la coordination, de renforcer les capacités pour la collecte, la diffusion et l'exploitation de données sexuées et de créer un organe central de collecte des données correspondant aux indicateurs mondiaux en la matière. Un exemple a été donné du rôle que la société civile pouvait jouer dans le suivi et la surveillance des programmes publics. Les participants ont préconisé de mettre en commun les bonnes pratiques à l'intérieur des pays, afin de faire donner aux programmes locaux une portée nationale, ainsi qu'entre les pays.

6. Les ministres ont souligné l'importance de la coopération pour le développement, qui permet d'aider les pays à remplir les engagements qu'ils ont pris en matière d'égalité des sexes grâce à une coopération Nord-Sud, en particulier une aide publique au développement. Malgré la hausse du volume total des promesses de dons en faveur de la promotion de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, d'importants déficits de financement persistaient dans des domaines critiques pour les femmes et les filles, notamment leur émancipation économique et la lutte contre la violence à leur égard. Pour que les financements viennent combler ces lacunes, les participants ont demandé un renforcement des capacités, un appui technique et des dispositifs à l'échelle mondiale permettant de contrôler le montant global alloué à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes, ainsi que les parts affectées aux secteurs clefs, au titre de l'aide publique au développement. À cet égard, les organismes des Nations Unies, notamment l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

(ONU-Femmes), ont été exhortés à appuyer davantage les pays en développement. Les ministres ont souligné que toute l'aide des donateurs devrait être en adéquation avec les priorités, programmes et stratégies des pays en matière de développement, mettant l'accent sur la responsabilisation des donateurs. Ils ont noté le rôle croissant de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le partage des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques.

7. Les participants ont également appelé l'attention sur le rôle du secteur privé dans l'appui aux investissements pour l'égalité des sexes, y compris dans le cadre de partenariats avec le secteur public. Certains ont fait valoir que le secteur privé devait entièrement s'aligner sur les priorités nationales en matière d'égalité des sexes et que les acteurs privés devaient adhérer aux principes de transparence et de responsabilité dans ce domaine. Les ministres ont par ailleurs souligné le rôle des organisations de la société civile dans la sensibilisation du public et dans la prestation de services et plaidé pour un renforcement de leur participation aux principales prises de décisions.

Des politiques et des législations facilitant le progrès

8. La conception et la mise en œuvre de mesures et stratégies favorables à l'égalité des sexes pour remédier aux lacunes constituent une priorité. Les participants ont affirmé que de tels cadres étaient indispensables pour énoncer clairement les priorités en matière d'égalité des sexes au niveau national, qu'ils devaient être reliés aux politiques générales, à la planification et aux dispositifs de suivi et de responsabilisation, et que leur application devait être entièrement provisionnée. L'importance des dispositifs nationaux consacrés à l'égalité des sexes a été soulignée, tout comme la nécessité de mandats précis et de ressources et capacités suffisantes pour assurer l'obtention de résultats. Les participants ont constaté qu'il fallait que d'autres organismes gouvernementaux, y compris des ministères d'exécution, collaborent étroitement à la promotion de l'égalité des sexes avec les dispositifs nationaux. Ils ont également indiqué qu'il fallait mieux coordonner les mesures favorisant l'égalité des sexes avec les stratégies nationales de développement.

9. Plusieurs participants ont indiqué que dans de nombreux pays, une législation discriminatoire ou inadaptée constituait un obstacle majeur à la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes. Un certain nombre de bonnes pratiques ont été partagées, qui incluaient des réformes fiscales, une modification des lois de finances, un relèvement des quotas en matière de participation des femmes, l'obligation d'allouer des crédits et la révision des constitutions et des lois sur la famille.

Mesures à prendre en priorité

10. Plusieurs mesures urgentes qui permettraient d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et Programme d'action de Beijing, s'agissant du financement de la promotion de l'égalité des sexes, ont été recensées. Les ministres ont tous convenu que les gouvernements avaient besoin de ressources supplémentaires pour pouvoir honorer leurs engagements. Ils ont indiqué que les ressources devaient être focalisées sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, mais que l'accent devait être mis en particulier sur les femmes chefs de famille, les femmes en situation de conflit et les paysannes.

11. Il a été noté que les gouvernements pouvaient lever des fonds notamment grâce à des mesures de taxation progressive et à une orientation efficace de ces ressources vers les actions prioritaires en faveur de l'égalité des sexes, comme la fourniture de services publics et d'une protection sociale de base. Les ministres ont observé que pour ce faire, il fallait renforcer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de programmes et budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes. De même, le renforcement des mécanismes de suivi des dépenses publiques et de l'effet des programmes, notamment par la collecte et l'exploitation de données ventilées par sexe, était considéré comme prioritaire.

12. Les participants ont souligné que les donateurs devaient honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et s'assurer que les crédits alloués étaient bien axés sur les principales lacunes et cadraient avec les priorités, plans et stratégies des pays en matière de développement. Les informations relatives aux crédits affectés à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes devaient être rendues publiques. Les ministres ont également souligné que les donateurs et les organismes des Nations Unies devaient continuer de fournir un appui technique aux pays pour l'institutionnalisation des politiques, programmes et budgets soucieux de la problématique hommes-femmes. Dans le contexte de l'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015, ils ont demandé à tous les acteurs de collaborer afin de mieux lutter contre les inégalités entre les sexes, notamment en nouant des partenariats multipartites.
